

## ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

---

**Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 20 avril 2020, a adopté les règlements suivants :**

**20-011            Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte des matières organiques**

**20-018            Règlement autorisant un emprunt de 48 492 000 \$ afin de financer les travaux de protection et de développement durable dans les immeubles municipaux**

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ces règlements le 29 mai 2020. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements).

Fait à Montréal, le 8 juin 2020

Le greffier de la Ville,  
Yves Saindon, avocat